

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2024**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le 17 octobre 2024 au Centre Socio Culturel Paul Faraud à Plan d'Orgon sur la convocation qui leur a été adressée le 11 octobre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Délibération 125/2024 à 133/2024 : Présents : 29 / Pouvoirs : 12/ Absent : 1 / Votants : 41

N°	Objet	Décision du conseil de communauté
DEL125/2024	Signature de la Charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
DEL126/2024	Elaboration d'un Contrat d'Objectif Territorial - Programme Territoire Engagé en Transition Ecologique	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
DEL127/2024	Approbation de l'engagement de l'Élaboration du Plan de Mobilités de Terre de Provence période : 2025 - 2035	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
DEL128/2024	Gratuité des transports scolaires pour les élèves réfugiés ukrainiens	Adoptée à la majorité (Pour : 39 / contre 2 / Abstentions : 0)
DEL129/2024	Expérimentation de la médiation numérique dans le bus d'Initiative Pays d'Arles : octroi de subvention	Adoptée à la majorité (Pour : 40 / contre 0 / Abstention : 1)
DEL130/2024	Recours au contrat d'apprentissage	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
DEL131/2024	Création d'un emploi non permanent : contrat de projet	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
DEL132/2024	Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation prévoyance du CDG13	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)
DEL133/2024	Création d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée à l'unanimité (Pour : 41 / contre 0 / Abstentions : 0)

Vu pour être affiché et publié sur le site internet de la communauté dans les 7 jours suivant le conseil communautaire

Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT

**La Présidente,
Mme Corinne CHABAUD**

